



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PUGET-THENIERS, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – DAVID J.-P. – REDELSPERGER A.-M. – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E. – GALTRAIN P. – DROGREY C. – VIZZA E. – ZATILLA A. – AUTHIER J.-C. – GRILLI N. – CERESA C.

Pouvoirs M.M. : AUTRAN C. à VELAY R.

Excusés M.M. : FACCHINI M.

Absents M.M. : PIGNATO L.

Les conseillers présents, au nombre de seize, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Patricia GALTRAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. AVANCEMENT DU PERSONNEL - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire informe le Conseil des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Monsieur le Maire propose les taux de promotions suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	100%
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. RESEAU DE CHALEUR - AVENANT AU REGLEMENT DU SERVICE (HOPITAL)

Monsieur le Maire explique au Conseil que la facturation à l'Hôpital du Pays de la Roudoule de l'énergie produite par le réseau de chaleur en fonction du R1 (élément proportionnel représentant le coût des combustibles) en période estivale est inadaptée. En effet, en dehors de la période de chauffe, du 20 mai au 15 octobre environ, l'Hôpital, qui continue de consommer l'énergie calorifique fournie par le réseau de chaleur pour la production d'eau chaude,

est alimenté par la chaudière fioul uniquement. Il convient donc d'établir la facturation en seule référence à la consommation de fioul, sans tenir compte de la mixité des combustibles fioul et bois.

Monsieur le Maire suggère de proposer un avenant en ce sens à l'Hôpital afin de rétablir cette situation.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. RELAIS DE SERVICES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

Monsieur le Maire rappelle la convention locale du Relais de Services Publics de la Maison des Services Publics de Puget-Théniers signée le 01 décembre 2008, qui contribue à offrir à la population l'ensemble des services administratifs et sociaux de proximité.

Le plan de financement peut ainsi être arrêté pour la septième année (2014) comme suit :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Personnel administratif et d'accueil	30 600,00 €	Subvention Etat (FNADT)	5 000,00 €
Personnel d'entretien du local	7 000,00 €	Part communale	37 000,00 €
EDF	450,00 €		
Télécommunications	2 200,00 €		
Maintenance photocopieurs	550,00 €		
Fournitures administratives	1 200,00 €		
TOTAL	42 000,00 €	TOTAL	42 000,00 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE RELATIF A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « CENTRES-BOURGS »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif de revitalisation des Centres Bourgs piloté par le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires et qui a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'ensemble des actions du projet de Revitalisation du Centre Bourg a été évalué sur une période de 6 à 8 ans, à un montant de 11 500 000 € en investissement et de 453 000 € en fonctionnement, qui feront l'objet de demandes de subventions au cas par cas auprès des différents partenaires financiers et institutionnels.

Enfin, 165 000 € sur 3 ans seront dédiés à l'animation du dispositif (chargé de mission, communication...) pour lesquels la commune financera 50% de l'autofinancement, à part égale avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur, co-porteur du projet.

La part revenant à la commune de Puget-Théniers est estimée à 2 430 000 € en investissement et 48700€ en fonctionnement.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la candidature au Dispositif Centres-Bourgs, d'affirmer son soutien et d'accepter la contribution afférente.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Monsieur le Maire rappelle que l'extension du réseau d'eaux usées au quartier des Trénières a entraîné un coût de 28 000 € environ à la collectivité. Il convient de mettre en place une participation financière aux travaux. Le Maire propose que la contribution totale de chaque usager du quartier soit fixée à 900 €. Cette somme comprendra la redevance de raccordement à l'égout, établie en fonction de la surface de chaque habitation selon la délibération n°69/2013 du 19 décembre 2013, et une part complémentaire assimilée à une participation aux travaux, le tout atteignant la somme de 900 €.

Le Conseil précise que, à l'avenir, les usagers des Trénières qui souhaiteront se raccorder au réseau d'eaux usées devront s'acquitter de la redevance due ainsi que du montant total des travaux à réaliser.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstention : GRILLI N.

6. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire propose d'allouer au comptable du Trésor Public les sommes de :

- 680,04 € au titre de conseil pour la commune
- 482,11 € au titre de conseil pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
- 240,16 € au titre de conseil pour la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

7. DECISIONS MODIFICATIVES

1/DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

Le remplacement du panneau d'affichage lumineux suite à un accrochage par un véhicule nécessite l'ouverture de nouveaux crédits : 3471,52 €.

Le terrain multisports dit « terrain noir » bénéficie d'une protection grillagée dont le montant dépasse la prévision budgétaire : 6 722,00 € de crédits supplémentaires sont nécessaires.

L'achat de barrières pour la sécurité du village lors des manifestations ainsi que l'achat prévisible de divers matériels techniques nécessitent de nouveaux crédits évalués à 6 000 €.

Section d'investissement :

En dépenses :

Compte 2315-23/132	Panneau d'informations	3471,52
Compte 2313-23/71	Terrain noir	6 722,00
Compte 2158-21/49	Matériel technique	6 000,00
Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00
Compte 2313-17 :	Aménagement urbain	- 16 193,52

En recettes :

Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus	1200,00
------------	--------------------------------	---------

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2/DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits au compte 673 afin de prendre en compte les titres annulés (dégrevements, annulations de factures).

Section d'exploitation :

En dépenses :

Compte 673-67	Titres annulés (sur ex. ant.)	893,64 €
Compte 615-011	Entretien et réparations	- 893,64 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3/DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

La réfection de la voûte de la chaudière bois du réseau de chaleur ainsi que les autres dépenses prévisibles sur l'opération « réseau de chaleur » portent à ouvrir 20 000€ de nouveaux crédits sur cette opération.

Section d'investissement :

En dépenses :

Compte 2313-23/11 :	Réseau chaleur	20 000
Compte 2313-23/13 :	Solaire thermique	- 20 000

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

8. MODIFICATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2014 fixant les effectifs du personnel communal.

Afin d'assurer le remplacement d'un agent des services techniques qui a quitté ses fonctions et afin de permettre la promotion des agents promouvables, après avis du CT, le Maire propose la création de trois postes d'agents titulaires :

Filière technique

- Adjoint technique principal première classe
- Adjoint technique 1ère classe

Filière culturelle

- Adjoint patrimoine principal de 2ème classe

Il en résulte que trois postes sont vacants :

Filière technique

- Adjoint technique 2ème classe (2 postes)

Filière culturelle

- Adjoint du patrimoine 1ère classe (1 poste)

Le Maire propose de supprimer ces trois postes d'agents titulaires, après saisine du Comité Technique pour avis.

De plus, la Communauté de Communes Alpes d'Azur ayant repris l'intégralité de la compétence « Ecoles » au 1^{er} janvier 2014, trois agents communaux non titulaires ont été transférés à la communauté de communes.

Le Maire propose de supprimer ces trois postes d'agents non titulaires, après saisine du Comité Technique pour avis.

En raison de ces différentes modifications, il y a lieu de procéder à la remise à jour de ces effectifs selon le tableau joint à la délibération.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

9. PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL FIXATION DU MONTANT ET MODALITE DE REPARTITION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2013 fixant le montant de la prime de fin d'année pour le personnel communal et les modalités de sa répartition.

Il propose de fixer le montant de la prime de fin d'année à la somme de 1 021 € et de la verser :

- aux agents titulaires ou stagiaires en activité,
- aux agents contractuels au prorata des heures effectuées.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- LA BOULE PUGETOISE (Trophée) :	100,00 €
- COMITE DES FETES (Fête de la St Nicolas : reversement des droits de voirie, électricité et eau perçus durant la Fête de la Saint-Nicolas) :	427,40 €
- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL : Arbre de Noël 2014, Commune :	1 500,00 €
- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL : Arbre de Noël 2014, Régie de l'Eau et de l'Assainissement :	450,00 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

11. DROITS DE VOIRIE ET DROIT DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire explique que les tarifs des droits de voirie n'ont pas été réactualisés depuis plusieurs années. Il propose de les relever suivant les modalités suivantes :

- Droit de place, foires, marchés, fêtes et attractions, échafaudages, terrasses, vérandas, devantures, enseignes lumineuses : + 5%
- Droits de stationnement (taxis) : + 10%

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

12. MOTION CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la motion, soutenue par l'AMF (Association des Maires de France), contre la baisse des dotations de l'Etat et qui vise à :

- Un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- Un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Approbation du Conseil Municipal, voté à la majorité.

Abstentions : GRILLI N. et AUTHIER J.-C.

13. QUESTIONS DIVERSES

• PANNEAUX SOLAIRES HOPITAL DE PUGET-THENIERS

Un projet dont la commune de Puget-Théniers est maître d'ouvrage vise à équiper l'Hôpital du Pays de la Roudoule en panneaux solaires thermiques. Après contact avec les services de l'ADEME, il apparaît qu'il serait possible de transférer la maîtrise d'ouvrage du projet à l'Hôpital, lequel en est le bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose d'abandonner la maîtrise d'ouvrage du projet au profit de l'Hôpital, impliquant de transférer également les subventions ADEME et CG06 directement fléchées sur l'opération relative à l'équipement des bâtiments de l'Hôpital (ce qui n'implique pas de renoncer aux subventions attribuées dans le cadre du même projet pour la piscine de Puget-Théniers).

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

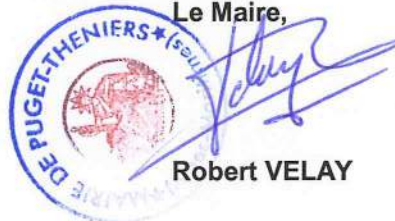
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 22h20.

La secrétaire,



Patricia GALTRAIN

Le Maire,



Robert VELAY